

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 24 novembre 2017**

Convocation du 18 novembre 2017

Le conseil municipal de Marcilly-lès-Buxy s'est réuni le vendredi 24 novembre 2017 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Sont présents : Mmes GILLES, GOYARD, JAILLET, SALIEGE, VIET, MM. BILLON, MARILLIER, MONNERET, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT.

Est absente : Mme RICHARD.

M. Anthony PACAUD est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2017.

M. le Maire demande d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Droit de préemption sur une vente de maison,
- Emprunt pour acquisition et travaux de la boulangerie,
- Affouage 2018 dans les bois des Biens de section E,

ce que le Conseil Municipal accepte.

Droit de préemption sur une vente de maison

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur la vente de la propriété JAILLET aux Baudots.

Emprunt boulangerie

Le fonds de commerce de la boulangerie ainsi que les travaux de rénovation ont été financés avec la ligne de trésorerie de la commune. Cependant, il est nécessaire d'équilibrer le budget annexe de ce commerce comme prévu depuis juin. Bien que n'ayant toujours pas les conclusions officielles que donnera l'office notarial pour l'acquisition du fonds de commerce, les conseils du percepteur sont de ne pas attendre pour réaliser cet emprunt. Après discussion, le Conseil Municipal valide le recours à cet emprunt.

Affouages 2018

L'ONF a fait savoir que des affouages pourraient être organisés dans la coupe n°5 des Biens de section E (Biens des Baudots et de la Grange) en 2018. Le Conseil Municipal propose que les garants des affouages aillent voir les possibilités et conditions de réalisation de cet affouage (10 oui, 1 abstention).

Validation du projet de délibération instaurant le RIFSEEP

Pour l'année 2017, à la demande du centre de gestion qui applique une circulaire de M. le Préfet, les modalités d'attribution de l'indemnité de fonction (prime annuelle) doivent être réparties sur ses deux composantes.

A compter de cette année, une partie de l'indemnité est attribuée dans le cadre de l'Indemnité de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (IFSE) et une partie dans le cadre du Complément Indemnitaires Annuel (CIA).

Le projet de délibération du régime indemnitaire a été présenté au Comité Technique du centre de gestion, le 09 novembre 2017. Le collège des représentants du personnel s'est abstenu à l'unanimité et le collège employeur a donné un avis favorable.

Après consultation du tableau de répartition et discussion, le Conseil Municipal valide la délibération instaurant le RIFSEEP.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ arrive à échéance le 30/11/2017. La somme de 40 000€ tirée pour financer l'achat de la maison Broussolle a été remboursée cette année.

Le montant des intérêts s'élèvent à 465 € pour 2015, 608€ pour 2016 ; celui pour 2017 n'est pas encore connu. Il est rappelé que cette ligne de trésorerie est sans frais si elle n'est pas utilisée.

Cette ligne est utilisée pour préparer les financements avant recettes ou financer avant emprunt nos réalisations.

Il est demandé au Conseil Municipal s'il est d'accord à reconduire la ligne de trésorerie pour 2018, à ce montant, ce qu'il accepte.

Avenant au bail de l'ancien bureau de poste pour l'office notarial

Suite au transfert d'une partie des archives de l'Office Notarial dans le grenier de l'ancien bureau de poste en lieu et place du rez de chaussée, Maître PELLETIER a demandé au maire une révision du loyer, à compter du 1^{er} juillet 2017. Il pourrait être fixé à 375€ au lieu de 528€ actuellement : 250€ pour le 1^{er} étage et 125€ pour le grenier.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette révision.

Point scolaire et périscolaire

Compte-rendu du conseil d'école : Mme JAILLET reprend les points du conseil d'école dont le compte rendu est donné aux conseillers. La commission enfance jeunesse se réunira mardi 28 novembre pour répondre avec précision à tous les points de ce compte-rendu.

Demande de subvention pour participer à l'adhésion à U-ceps (association pour rencontre sportives inter-écoles) : La Directrice de l'école a adressé un courrier au conseil municipal pour une demande de participation (montant libre) à la nouvelle organisation sportive à laquelle l'école participe.

Le montant de l'adhésion à l'U-ceps est de 580€ auxquels s'ajoutent les frais de transport de 450€ par an.

Après discussion, le Conseil Municipal ne donnera pas de subvention pour ce cas, rappelle qu'il donne une subvention annuelle à l'association « les Petits Loups » qui suit les activités scolaires et périscolaires.

(1 oui, 1 abstention, 9 non)

Caducité du projet éducatif territorial (PEDT) : Suite au retour à la semaine de 4 jours, la convention relative au PEDT a été résiliée.

Réunion d'information des agents intervenant à l'école maternelle et pendant le périscolaire : Le Conseil Municipal est informé qu'une réunion sur le thème de la bientraitance est organisée par la ccScc - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, le samedi 25 novembre 2017 à Germagny et que le personnel ATSEM se rend à cette réunion.

Travaux et aménagement

Aménagement autour de l'école : MM. Florent MARILLIER et Patrick MONNERET, conseillés par M. LAMUR, font état de l'avancement des réflexions de mise en sécurité et de stationnement autour de l'école. Des barrières ont déjà été commandées. Des places de stationnement seront réalisées notamment vers le city afin de laisser plus d'espace pour l'accès à l'école. La partie de cheminement piéton seront refait en «sablé».

Une réflexion est également en cours pour limiter la vitesse aux abords de l'école.

Remise en état du chemin du Pellerin : Le Conseil Municipal valide cette remise en état qui sera réalisée avec les exploitants agricoles utilisant ce chemin. M. Serge Lambert réalisera la préparation, le curage des fossés et le nivellement du chemin.

Droit de préemption urbain sur vente de terrains aux Baudots

M. le Maire demande à reporter ce point à la réunion de décembre, afin d'avoir la position de la ccScc sur la vente du terrain classé en zone artisanale.

Location des terrains des biens de section

Suite à l'avis de mise en location des terrains, une seule demande a été remise en mairie. Il s'agit de Kévin GENELOT. Le montant du fermage est de 207,31€. Le Conseil Municipal valide cette demande, rappelle que cette location devra être suivie d'un bon entretien des haies et des parcelles.

Informations diverses

Le Conseil Municipal est informé

- d'un différend entre voisins sur un permis de construire. La commune a été obligée de répondre à ce litige puisqu'ayant délivré le permis de construire. Après utilisation du recours juridique auprès de notre assurance, bureau d'avocats, le tribunal administratif a débouté les demandeurs de la suspension du permis de construire, la commune ayant réalisé correctement son travail.
- d'une demande de subvention par SIFASILA Marcilly pour 2018. Le Conseil Municipal a déjà répondu à cette association qui est subventionnée par la Communauté de Communes.
- d'une réunion de l'Association des Maires de Saône et Loire à la salle Félix Menager le 07 décembre 2017 avec des intervenants d'Orange.
- de la reconduction des aides du Conseil Départemental pour 2018, identiques à celles de 2017.
- du courrier de Mme Anna MILLOT concernant le refus d'installer les compteurs LINKY.
- de l'oubli de fermeture de la porte utilisée par le Comité des fêtes au hangar communal
- de la visite des logements des bâtiments « école » et « Cheval Blanc » afin de constater si des travaux sont à réaliser.
- De l'état d'avancement de l'étude de la micro-crèche dans le bâtiment « Broussolle ».
- De la continuité du soutien au projet d'angioplastie à l'hôpital de Chalon
- De l'ajout de livres toujours réguliers dans la Cabiblio.
- d'une journée porte ouverte organisée par les nouveaux commerces au Martrat le samedi 09 décembre de 10h à 17h.
- du repas de la Sainte Barbe organisé le 16 décembre 2017 par les sapeurs-pompiers de Montchanin.
- du pot de bonne année offert aux habitants fixé au 14 janvier 2018 à 11 heures.
- que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 21 décembre.

Les membres du conseil municipal,